

Licence professionnelle Métiers de l'immobilier et de l'éco-construction

Domaine :

Droit - Economie - Gestion

Mention :

Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier

UFR/Institut :

UPEC - UFR de Droit

Type de diplôme :

Licence professionnelle

Niveau(x) de recrutement :

Bac + 2

Niveau de diplôme :

Bac + 3

Niveau de sortie :

Niveau II

Lieu(x) de formation :

Campus de Fontainebleau

Durée des études :

1 an

Accessible en :

Formation initiale,
Formation continue,
Formation en alternance

Présentation de la formation

Outre une remise à niveau, la licence professionnelle s'articule entre sessions de formation et immersion en entreprise.

Pour mieux intégrer le marché du travail, l'innovation réside dans la conjugaison :

1. D'un premier semestre académique destiné à renforcer les bases juridiques en matière de droit de la construction, de la copropriété, de l'urbanisme, des contrats publics, des obligations, du logement, de la fiscalité, de l'environnement...
2. D'un second semestre technique visant la pratique, des visites de site, des interventions professionnelles...

Capacité d'accueil

25 étudiants

Compétence(s) visée(s)

En répondant au mieux aux enjeux de ce début de XXIème siècle (prise en compte de l'environnement, d'une vision transversale, contraintes économiques et financières...), cet apprentissage se veut pluridisciplinaire dans les domaines suivants: l'immobilier, le BTP et la construction, le logement, les études urbaines, le contentieux des assurances, l'urbanisme et l'environnement, les opérations complexes d'aménagement (bilan d'aménagement, transaction et négociation immobilière, techniques d'éco-construction...). Pour parfaire la formation, des cours d'anglais immobilier et de logiciel Autocad sont dispensés par des professionnels.

Poursuites d'études

La nature de cette licence professionnelle est d'orienter les étudiants vers une prise de poste, vers le marché du travail.

Débouchés professionnels

Les métiers (chargé d'opérations, chargés de gestion locative, chargés de projet, chargés de programme...) qui sont induits par ces opérations sont répartis en quatre grandes catégories :

- La maîtrise d'ouvrage (promoteurs, collectivités, bailleurs...) et la gestion sur les immeubles bâtis et à bâtir quel que soit leur affectation (logements privés, logements sociaux, équipements, économique, tertiaire), ce qui entraîne une grande diversification des métiers
- La gestion immobilière (syndics de copropriété, agence immobilière, transaction, bailleurs sociaux et privés, ...)
- Les bureaux d'études et les entreprises du bâtiment et des travaux publics
- Les administrations publiques et leur satellite (SEM, SPL, SEMOV...)

Environnement de recherche

Les cours sont dispensés au sein de l'IUT de Sénart-Fontainebleau de l'UPEC à Fontainebleau.

En sus d'enseignements par des universitaires, la licence bénéficie d'interventions professionnelles de qualité: Notaire, Avocat, Maître des requêtes au CE ou à la CAA, Agent immobilier, Bureaux d'études, Ecologue urbain, Bailleurs sociaux, Syndic, Architecte...

Stage / Alternance

ALTERNANCE : contrat de professionnalisation (rythme d'une semaine sur deux selon planning d'alternance). Il donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport de stage.

STAGE : stage filé (rythme d'une semaine sur deux tout au long de l'année, selon planning d'alternance) ou d'une durée de trois mois minimum. Il donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport de stage.

Contrôle des connaissances

L'UPEC a élaboré une Charte des examens qui constitue le document de référence en la matière et qui est consultable sur le site de l'université.

Le contrôle des connaissances se fait à l'issue de chaque semestre. Une session de rattrapage du S 1 et du S 2 se fait en septembre après la soutenance du mémoire. Les notes sont sur 20.

Au sein de chaque UE, toutes les notes se compensent. Les notes obtenues aux différentes UE se compensent également entre elles. Les étudiants doivent obtenir une moyenne générale d'au moins 10 sur 20 pour l'ensemble des unités y compris le projet tuteuré et le stage. Ils doivent également avoir la moyenne à l'ensemble constitué par le projet tuteuré et le mémoire sans qu'une des deux notes ne soit inférieure à 08/20 sauf décision exceptionnelle du jury.

Calendrier pédagogique

La formation s'établit sur un an et s'étale sur deux semestres. La formation débutera le courant septembre 2020 et se terminera le 30 septembre 2021 (fin des enseignements théoriques en juin).

Les enseignements sont dispensés au rythme d'une semaine sur deux, permettant ainsi une alternance entre période en entreprises et période de formation pour les étudiants en contrats de professionnalisation.

Le planing d'alternance est fourni à la demande.

Modalités d'admission en formation initiale

La licence professionnelle s'adresse essentiellement aux étudiants qui ont validé :

- L 2 de Droit ou d'AES
- DUT Carrières juridiques
- DUT Techniques de commercialisation
- DUT Génie civil
- BTS de Professions Immobilières ou BTS Notariat
- VAE

Le recrutement s'effectue sur dossier.

La licence professionnelle s'adresse essentiellement aux étudiants qui ont validé :

- L 2 de Droit ou d'AES
- DUT Carrières juridiques
- DUT Techniques de commercialisation
- DUT Génie civil
- BTS de Professions Immobilières ou BTS Notariat
- VAE

Le recrutement s'effectue sur dossier.

Modalités d'admission en formation continue

Les modalités d'admission en formation continue, sous forme de contrats de professionnalisation ou de période de professionnalisation, sont les mêmes que pour la formation initiale.

Modalités d'admission en formation par alternance

Un dossier est à compléter et à transmettre à l'adresse de l'IUT Sénart-Fontainebleau avant le 5 juillet 2015.

Deux étapes de sélection des candidatures sont observées:

1. Le comité de suivi étudie les candidatures.
2. Les candidatures sont ensuite présentées à des entreprises et entités partenaires dans le courant des mois de juin/ juillet lesquels peuvent ou pas retenir des étudiants.

Une réunion de pré-rentree est organisée en juillet ; elle sert également à situer le parcours de l'étudiant et de mettre en place un suivi individualisé avec un enseignant.

Les étudiants disposent jusqu'au 31 décembre pour trouver une entreprise (un accompagnement spécifique est mis en place dès la pré-sélection de mai à août et se poursuit postérieurement).

Partenariats

Des partenariats évolutifs existent avec des agences immobilières (L'Adresse, ...), des bailleurs sociaux (Trois Moulins Habitat...), certaines professions libérales (architecte, notaire et avocat) ainsi qu'avec des majors de la promotion

Responsables pédagogiques

M. Olivier TOURNAFOND
olivier.tournafond@u-pec.fr

Scolarité

IUT Sénart-Fontainebleau
Bureau : 132
Route forestière Hurtault
77 300 FONTAINEBLEAU
01 56 72 60 79
lpeco-construction-droit@u-pec.fr

Secrétariat

01 56 72 60 79

